

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DU 14 JUIN 2016

Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, le MARDI 14 JUIN 2016 à 20 h 30 sous la présidence de Monsieur Yves de CHALENDAR, Maire.

Convocation du 9 juin 2016

Inscrits : 15 -

Présents : 12 Yves de CHALENDAR – Dominique CHAPPELAND - Agnès DESSAINTJEAN — Brice DURAND — Jean-Christophe BOLAC- Joël BOST- Xavier BOUET — Dominique LE GOFF - Daniel MARTINEZ - Eliane PEROTTI - Bénédicte PRISSET - Audrey TUM

Excusés : 3 Yvan AUJOGUE pouvoir donné à Audrey TUM  
Nathalie VIDAL pouvoir donné à Dominique LE GOFF  
Bruno GOUTTENOIRE

Absent :

Votants : 14

Secrétaire de séance : Dominique LE GOFF

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'ajout d'un point à l'ordre du jour :  
Modification de délibération pour le régime indemnitaire du personnel.

**Le Conseil DECIDE d'ajouter ce point à l'ordre du jour**

***DETAIL DU VOTE POUR : UNANIMITE***

### **1/ADOPTION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL DU 3 MAI 2016.**

***DETAIL DES VOTES : POUR : UNANIMITE***

### **2/ DUREE HEBDOMADAIRE DU POSTE D'AGENT ENTRETIEN DE LA CANTINE.**

Monsieur le Maire expose que le nombre d'enfants fréquentant la cantine augmentant, il devient nécessaire d'augmenter la durée hebdomadaire de travail annualisée du poste d'agent d'entretien cantine de 7h35 à 8h20 à compter du 01 septembre 2016

**Le Conseil, après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

**de l'Augmentation de la durée hebdomadaire de travail annualisée du poste d'agent d'entretien cantine de 7h35 à 8h20 à compter du 01 septembre 2016  
de l'ouverture des crédits budgétaires nécessaires**

**DETAIL DES VOTES : POUR : UNANIMITE.**

**3/ CREATION D'UN POSTE PERMANENT DE SURVEILLANT DE CANTINE**

Monsieur le Maire expose que pour les mêmes raisons que celles évoquées pour l'évolution du nombre d'enfants présents à la cantine, il devient nécessaire de créer un poste permanent de surveillant de cantine à compter du 01/09/2016 d'une durée hebdomadaire de travail annualisée de 2h15 sur le grade d'adjoint d'animation de 2ème classe

**Le Conseil, après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

**de la création d'un poste permanent de surveillant de cantine à compter du 01 septembre 2016  
d'une durée hebdomadaire de travail annualisée de 2h15 sur le grade d'adjoint d'animation  
de 2ème classe  
du recrutement d'un contractuel  
de l'ouverture des crédits budgétaires nécessaires**

**DETAIL DES VOTES :      POUR : 13  
                                    ABSTENTION : 1 (Yvan AUJOGUE)**

**4/ CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'AGENT D'ANIMATION NAP**

Monsieur le Maire donne la parole aux membres de la commission Ecole, et plus particulièrement à Agnès DESSAINTJEAN, Adjointe pour faire le point sur l'avenir des NAP pour l'année scolaire 2016/2017.

Après un long échange, il ressort que l'ensemble du Conseil estime souhaitable que soit conservé le caractère éducatif des NAP, et n'entend pas les transformer en garderie.

Cela implique la recherche d'intervenants et l'étude du cadre juridique à mettre en place : vacation, contrat d'usage, création d'un poste permanent d'agent d'animation NAP.

Doit également être étudié l'impact budgétaire des mesures adoptées.

**5/ CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'AGENT D'ANIMATION ACCUEIL PERISCOLAIRE**

Monsieur le Maire expose que l'augmentation du nombre d'enfants évoquée précédemment implique la nécessité de la création d'un poste permanent d'agent d'animation accueil périscolaire à compter du 01/09/2016 d'une durée hebdomadaire de travail annualisée de 3h00 sur le grade d'agent d'animation de 2ème classe

**Le Conseil, après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

**de la création d'un poste permanent d'agent d'animation accueil périscolaire à compter du 01/09/2016 d'une durée hebdomadaire de travail annualisée de 3h00 sur le grade d'agent d'animation de 2ème classe**  
**du recrutement d'un contractuel**  
**de l'ouverture des crédits budgétaires nécessaires**

**DETAIL DES VOTES :        POUR : 13**  
**ABSTENTION : 1 (Yvan AUJOGUE)**

**6/ ADHESION A L'EPICERIE CULTURELLE**

Le Maire donne la parole à Dominique LE GOFF qui présente les activités de l'Epicerie Culturelle, qui produit des spectacles variés.

Six spectacles sont prévus pour Jarnioux.

Il est proposé d'adhérer à cette Association pour une cotisation annuelle de TROIS CENTS Euros.

**Le Conseil, après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

**D'adhérer à l'Association Epicerie Culturelle**  
**de régler la cotisation de TROIS CENTS Euros**  
**de l'ouverture des crédits budgétaires nécessaires**

**DETAIL DES VOTES : POUR : UNANIMITE**

**7/ VIREMENTS DE CREDIT**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la décision de modification qu'il a prise concernant deux opérations comptables.

**En fonctionnement**

Virement du compte 65541 (65)	Contrib Fonds compensation charges :	- 50,00 €
Au compte 65548 (65)	Autres contributions	+ 50,00 €
Virement du compte 6232	Fêtes et Cérémonies :	-- 36,40 €
Au compte 6281	Concours divers :	+ 36,40 €

**Total dépenses : 0,00 €**

**Le conseil municipal, après avoir entendu le rapport fait,**

**PREND ACTE de ces décisions.**

**8/ DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE**

Monsieur le Maire expose que la décision modificative budgétaire suivante est nécessaire pour la :

Chapitre 14 Virement du compte 6574	Subvention fonctionnement	--429,71 €
Chapitre 12 Au compte 6455	Cotisation pour assurance du personnel	+429,71 €

**Total dépenses : 0,00 €**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
APPROUVE cette décision modificative budgétaire**

**DETAIL DES VOTES : POUR : UNANIMITE**

**9/ MODIFICATION DE DELIBERATION POUR L'ASSURANCE DU PERSONNEL.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération n° 2016/0019 du 19 avril 2016, il avait été décidé de la mise en place du RIFSEEP ou **R**égime **I**ndemnitaire tenant compte des **F**onctions, des **S**ujétions, de l'**E**xpertise et de l'**E**ngagement **P**rofessionnel, qui est le nouvel outil indemnitaire de référence en remplaçant la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique de l'Etat.

Cette délibération a été transmise au contrôle de légalité. Monsieur le Sous-Préfet nous a informés du recours gracieux qu'il exerçait contre une partie de la mesure mise en place qui donne des droits supérieurs à ceux des Agents de l'Etat. En conséquence il nous est demandé de modifier certaines dispositions que nous avons décidées, notamment, il convient de modifier la règle de versement de l'IFSE pendant les absences afin de rester dans la limite des régimes indemnitaires dont bénéficient les services de l'Etat.

Maintien intégral de l'IFSE pour :

- congés annuels
- congés maternité ou pour adoption
- congés de paternité
- congés consécutifs à un accident de service, de trajet ou à une maladie professionnel

Maintien pendant les 3 premiers mois et réduit de moitié pendant les neuf mois suivants pour les congés ordinaires de maladie.

Afin de préserver la situation des agents, l'agent en congé ordinaire de maladie placé rétroactivement en congés longue maladie ou de longue durée conservera la totalité des primes d'ores et déjà versées."

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
DECIDE de modifier l'article 2.5 de la délibération n° 2016/0019 du 16 avril 2016 comme suit :**

- Maintien intégral de l'IFSE pour :**
- **congés annuels**
  - **congés maternité ou pour adoption**
  - **congés de paternité**

- congés consécutifs à un accident de service, de trajet ou à une maladie professionnelle

**Maintien pendant les 3 premiers mois et réduit de moitié pendant les neufs mois suivants pour les congés ordinaires de maladie.**

**Afin de préserver la situation des agents, l'agent en congé ordinaire de maladie placé rétroactivement en congés longue maladie ou de longue durée conservera la totalité des primes d'ores et déjà versées."**

***DETAIL DES VOTES : POUR : UNANIMITE***

### **INFORMATIONS :**

#### **Remerciements de l'Office de Tourisme de Villefranche.**

- Monsieur le Maire transmet aux membres du Conseil les remerciements du Président et de la Directrice de l'Office de Tourisme de Villefranche pour l'accueil manifesté lors de l'Assemblée Générale.
- 

#### **Changement d'adresse du cabinet d'infirmières**

Mesdames Michèle **BOUCAUD**, Marie-Geneviève **POTHE** et Corinne **JEANNIN**, infirmières sont désormais installées au **Cabinet Infirmier de la Bascule**

**34, route de Theizé**

**69400 POUILLY – LE – MONIAL**

**Tel : 06 98 09 16 04**

#### **Lettre aux nouveaux habitants**

Eliane PERROTI présente le projet de lettre qui sera adressée début septembre pour inviter les nouveaux habitants à la présentation du village et des Associations.

#### **Vente Maison DUPUY**

- La vente est prévue pour être signée au cours de la semaine à venir.
- D'où il faut prévoir le transfert la plaque de marbre se trouvant dans la maison.
- 
- Déplacement cabane SNCF : Il a été évoqué le déplacement de la cabane sur l'Esplanade des Anciens Combattants, proche de la voie du Tacot, mais l'isolement risquait de présenter un risque important pour sa bonne conservation. Pour des raisons de sécurité, par rapport aux élèves de l'Ecole, l'installation sur l'esplanade de la Liberté, en bordure de la rue de l'Ombre est écartée. Certains conseillers font remarquer que l'installation sous les tilleuls peut être source de détérioration de la cabane, compte-tenu de l'humidité produite par les arbres. Il est donc retenu de la transférer sur le côté ouest de la Mairie.
- 
- Déplacement des tables : elles devront être déposées dans l'ancien garage des pompiers. Un appel doit être lancé auprès des associations concernées pour faire le transfert.
- 

#### **Prochain Conseil municipal**

Le prochain Conseil, compte-tenu de la proximité du 14 juillet, est fixé au mardi 5 juillet 2016 à 20 h 30

Fin de la réunion : 23 h 00